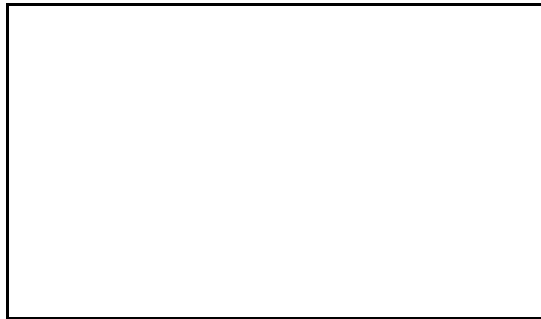


Mission du Patrimoine ethnologique

Collection Ethnologie de la France

Sous la Direction d'Alban Bensa
et de Daniel Fabre

Une histoire à soi



Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris

Richard Lauraire

La honte, la coopérative viticole languedocienne et les patrimoines locaux¹

Dans la plus grande partie de ses villages, le Languedoc se caractérise aujourd’hui encore par la présence d’un type de bâti que les responsables régionaux des services culturels de l’Inventaire reconnaissent souvent comme étant “sans caractère”² :

les coopérative viticoles. Si leur architecture tranche avec les établissements identiques que l’on trouve en Provence ou en Alsace, leurs parti-pris esthétiques ne sont pas sans rapport avec les représentations collectives qui ont marqué leurs époques³ de construction.

La part honteuse des communautés viticoles : la coopérative

En effet, si avant et après la première guerre mondiale, les images collectives opposent les coopératives viticoles aux édifices cultuels dont elles partagent le caractère monumental dans une sorte d’affrontement emblématique enthousiaste, dans les années 1930 à 1950, le succès productiviste et industriel de la coopérative se retourne en quelque sorte contre elle.

L’arrivée d’une deuxième génération de coopératives avec l’adoption des dispositions proposées par Édouard Barthe qui aboutissent à la régulation progressive des marchés, consacre la transformation définitive de ces institutions ; ainsi, nombre de viticulteurs, qui jusqu’alors, avaient observé sans y prendre part ces regroupements souvent guidés par une idéologie, commencent alors à adhérer aux projets coopératifs de telle manière que les non-adhérents deviennent progressivement minoritaires dans les villages languedociens.

Les coopérateurs font construire dès lors des équipements qui font croître leur capacité. Ces innovations consacrent bien sûr leur réussite dans l’adoption des méthodes industrielles, mais elles ont aussi leur contrepartie symbolique qui va émerger graduellement.

Vouées dès lors à une production quantitative qui les condamne à devenir ce que les économistes⁴ vont appeler ultérieurement des “usines à vin”, les coopératives commencent désormais à être associée à une image honteuse. Pendant longtemps les représentations collectives appelleront “vin ordinaire”, ce vin de consommation courante, destiné jusqu’aux

¹Cet article est issu d’une recherche menée dans le cadre de l’appel d’offre de la mission du Patrimoine ethnologique : *“Production, producteurs et enjeux contemporains de l’histoire locale”*.

²A l’exception des plus anciens bien sûr.

³Il est même probable que les jugements autorisés contemporains qui organisent ces classements “esthétiques” sont loin d’être étrangers à la genèse des représentations issues de leurs activités économiques.

⁴ Voir les analyses rétrospectives de la DATAR, 1995, “La Méditerranée inquiète” Édition de l’Aube,

années 1960 à la population ouvrière ou militaire. Dans ce cheminement entre représentations, il ne fait aucun doute qu'a joué le principe des "apports partiels" de vendanges à la cave commune propre à une grande part des coopératives languedociennes.

En effet, quelquefois pendant plusieurs dizaines d'années et jusqu'aux milieux des années 1970, ce règlement qui constituait une rupture totale avec les conceptions collectivistes de la coopérative viticole d'apport total (que l'on trouve en Alsace par exemple), a souvent incité les viticulteurs à apporter la part de leur vendange de moins bonne qualité et/ou la moins mûre.

Cette pratique continuellement dénoncée mais prolongée par une sorte d'accord tacite entre viticulteurs n'a pas été sans rapprocher la cave coopérative de l'image d'un lieu où l'on apporte ses restes : assimilation facile que le terme funéraire de "caveau" appelle presque spontanément. Curieusement, au milieu des années 1970, le fossoyeur de la commune de Maraussan est alors vécu comme un de ceux qui est le plus familier avec cette pratique, qui en abuse même, signalera un responsable de la coopérative de cette époque ! Si la pratique des apports partiels par les adhérents de Maraussan s'éteint progressivement avec la diminution du nombre de coopérateurs qui disposaient de ce droit, quelques coopératives voisines le maintiennent encore quelques temps.

Il faut aussi souligner la fragilité de ce vin, sa difficile conservation. A la différence des "vins de garde", c'est un vin que l'on ne pouvait faire vieillir, sans mémoire donc et sensible au transport. Si la production viticole de ce "gros rouge" tant dénoncée est sans aucun doute issue de l'espace local languedocien, quelle identité celui-ci a-t-il réellement pu revendiquer à travers elle ? Comment les producteurs ont-ils pu penser leur identité collective dans le rapport à ce "marqueur culturel" ? Il faut insister ici sur la négation identitaire que ce vin générique a pu constituer pour ses producteurs, renforcée plus encore par les emprunts réguliers inavoués (mais connus de tous les familiers du monde viticole) qu'en faisaient encore récemment les négociants bordelais ? On comprend rétrospectivement que le statut de coopérative trop lié à l'idée de production quantitative et de qualité anonyme, ait pu être vécu honteusement.

Rémy Pech cite (La coopération demain... Colloque, 1997) les tentatives audoises et héraultaises destinées à effacer ce terme du fronton des bâtiments en s'en tenant au seul terme de caveau ou de cave, comme sa disparition soudaine encore récente sur les étiquettes des bouteilles, au bénéfice d'initiales plus discrètes : S.C.P (traduire : Société Coopérative de Production). Ce volontarisme dans la réduction du stigmate dénote la force avec laquelle cette identité a pu y être refoulée. D'autres indices singuliers mais forts vont dans le sens de ce statut dévalorisé de l'ancienne coopérative ; en particulier le fait que ces dernières années, les fils des anciens administrateurs de coopératives au moment de la reprise de leur exploitation ont très souvent tourné le dos à la forme coopérative en se réinstallant sous la forme de "cave particulière", condamnant par là-même, les choix de la génération de leurs pères .

Du reste, il est devenu assez banal de constater qu'au sein des conseils d'administration, entre les coopérateurs viticoles d'après-guerre et ceux qui s'installent depuis quelques années, "il y a eu un trou dans la succession des générations d'administrateurs qui date des

années 60-70, les vieux administrateurs ont donc continué à diriger”. Dans l’Hérault, la nouvelle coopérative intercommunale qui installe son siège à Maraussan, restructurant le groupement de producteurs, prolonge cette ellipse et choisit elle-même de se baptiser “Les vigneron du Pays d’Ensérune”.

La quête identitaire

Comment expliquer que les viticulteurs d’aujourd’hui aient une si faible connaissance des racines historiques de la coopération, sinon par une rare retransmission des savoirs historiques sur les circonstances morales et idéologiques de cette fondation? On peut se demander si la rareté et la difficulté avec laquelle les collections patrimoniales liées à la culture viticole locale ont pu être réunies dans le biterrois en particulier, - à l’exception de quelques caves particulières privées ou de collectionneurs extérieurs au métier coopératif- n’ont pas partie liée avec ce phénomène. Les rares générations “collectionneuses” sont souvent plus récentes.

Dans l’Hérault, on peut déchiffrer le symptôme de victimisation par exemple à Maraussan, dans l’empressement d’une association locale et de quelques élus locaux à voir la belle façade de la coopérative inscrite à “l’inventaire des monuments historiques”. Cette protection tellement souhaitée n’est pas à interpréter seulement comme une simple attention esthétique à un bâtiment de caractère, mais comme la quête de reconnaissance du rôle historique de la profession. L’un des responsables techniques de la cave envisagera même “de la faire repeindre, pour la rendre plus propre”, afin d’accueillir les congressistes de la coopération viticole venus tout près tenir leur réunion annuelle. Le “ravalement de façade” relève davantage d’un projet de réhabilitation goffmanienne du métier local que d’une retouche matérielle !

Dans le même sens, la régularité des mouvement sociaux qui ont longtemps agité la population viticole du Languedoc peut être analysée, au delà des arguments recevables qui insistent sur le rôle pas toujours très cohérent d’un État régulateur de marchés (P.A.C) ou sur une situation primitive de “lutte de classes” (Lem W, 1991), comme la quête d’une véritable identité collective retrouvable jusqu’alors dans le seul affrontement, faute de mieux ! Loin de tourner la page avec le passé, les plans d’arrachage que coordonnait depuis quelques années l’ONIVINS, en application⁵ des directives européennes, n’ont pas été sans prolonger chez certains, cette affliction collective, dans un effet de “déjà-vu” favorable à l’éclosion d’un processus de victimisation.

Cette hypothèse n’est pas contradictoire avec les interprétations de Jesse R. Pitts (Pitts J.R : 1981), sur “la communauté délinquante” française qui en leur temps, marquèrent

⁵ dans un programme qui prévoit alors, la réduction par trois du nombre de coopératives agricoles jusqu’à l’an 2000, et le choix de cépages de qualité; il a été arrêté en 1996 avec la prise de conscience des insuffisances de production au niveau communautaire qui imposaient des exportations d’Argentine.

l'anthropologie de notre culture nationale. Elle y ajoute une singularité locale. On se souvient en effet que ce chercheur américain concluait ses travaux en notant l'ambivalence de notre culture qui favorisait les valeurs d'attachement à la règle et en même temps le goût de la rébellion contre ceux qui exercent l'autorité: oscillation entre la passion de l'État et la passion contre le gouvernement⁶. Cette interprétation en terme de délinquance loin d'être une qualification "pénale", pose l'existence de formes de communications entre acteurs locaux et nationaux qui passent par des modalités culturelles assez complexes, de nature stratégique mais aussi fondées sur des injonctions paradoxales : comment traiter avec un pouvoir (de régulation) qui ne réagit qu'à sa contestation ou à des formes illustrant cette dernière? Charles Tilly lui-même (Tilly Ch : 1986) a tendance à considérer que le système français est plus enclin que d'autres démocraties à des manifestations collectives débouchant souvent sur une violence qui reste contenue et qui ne remet pas en danger ses cadres symboliques et administratifs .

On retrouve précisément ce mouvement contradictoire au sein du mouvement viticole languedocien : des attentes forte vis à vis de l'État Providence (qui ont récemment nourri le refus électoral du traité de Maastricht par le sud viticole) reprises à chaque Congrès annuel de la Confédération nationale des coopérateurs viticoles⁷, en même temps que la contestation continue de la puissance publique et la critique permanente sur ses capacités régulatrices des marchés, à quoi il faut ajouter pour les viticulteurs méridionaux, une touche très méditerranéenne de dérision et de moquerie qui a emprunté quelquefois aux figures carnavalesques (telles les manifestations biterroises des années 1958 et 1959) .

Seule exception inattendue au modèle cité par J.R Pitts : les coopératives... des jeunesses catholiques entre les années 1920 et 1960 qui offre, par contraste, l'image d'une "communauté scrupuleuse"⁸ .

Il faut peut-être voir alors la coopérative des années 50 et 60 d'abord comme un appareil revendicatif, organisé en réseau qui disposait ainsi d'une grande facilité de mobilisation collective régionale. Les languedociens ont toujours déployé vis à vis des atteintes à l'ordre public⁹ une indulgence qui ne reste explicable que par la seule conscience de cette situation

⁶ Le chercheur américain identifie l'origine de ce comportement derrière la culture scolaire et la réception de la pédagogie (le chahut) qui caractérise le lycée française des années antérieures à 1968 .

⁷ Ainsi au dernier congrès d'Agde, une motion de la coopération demandait qu'il y ait, dans la réforme de l'OCM viticole, "la responsabilisation des États à partir d'une référence nationale de marché liée à des débouchés solvables..."

⁸ scrupuleuse car "ce mouvement enseigne alors la B.A. scout, l'initiative collective et la confiance dans l'individu alors que la communauté délinquante apprend à l'individu à la fois la déification de l'autorité, la méfiance d'autrui, la rébellion et l'amour impossible" (l'unanimité intoxicant et fragile du "contre").

⁹ En passant il faut noter que du coté des forces de l'ordre, cette culture viticole n'est pas une réalité qui lui est totalement extérieure ; les compagnies républicaines de sécurité du ministère de l'intérieur créées après la deuxième guerre mondiale sont constituées d'individus qui, dans le Midi, sont souvent eux-mêmes issus du milieu agricole, fils exclus par le système de transmission de la terre viticole et contraints de réduire la révolte de frères dont ils partagent les valeurs. Ce n'est pas un hasard si après quelques expériences malheureuses de maintien de l'ordre non réussies dans le Midi, le fonctionnement des compagnies républicaines de sécurité n'est plus régionalisé, pour privilégier les interventions plus lointaines : voir "Sans haine et sans crainte : ethnologie du corps des C.R.S.", Exposition et Rapport pour le Ministère de l'Intérieur.

étrange des coopératives, organisées en réseau très dense au point d'impliquer d'une manière ou d'une autre, la plupart des familles locales. De la même manière, dans le dispositif de la défense de la viticulture du Languedoc, les notables locaux - traditionnellement socialistes et ruraux - ont largement repris à leur compte, ces comportements collectifs en jouant sur le registre de la victimisation rappelant le sacrifice historique des régions du midi par le pouvoir central, écho d'un passé de résistance lointain : celui de la période cathare, constitutif du modèle protestataire de l'homme d'Oc¹⁰.

L'affrontement violent de Montredon entre les viticulteurs du Languedoc et les "compagnies républicaines de sécurité" en 1976 qui se traduira par la mort du commandant de compagnie, et d'un viticulteur marque une rupture dans le rapport à cette identité réactive.

Même si l'image reste audacieuse, il s'est peut-être réalisé alors dans ce double événement sacrificiel de "l'opération Bacchus" que la 26^e Compagnie Républicaine de Sécurité de Toulouse considère comme l'un des moments forts de son histoire locale, une forme de "régénération symbolique" (Bloch M, 1993) de la société viticole : et une manière pour cette dernière d'en finir avec le passé !

Ce n'est pas un hasard si affleure progressivement la question de l'histoire locale au sein du mouvement coopératif viticole du midi. Ces organisations professionnelles tentent de devenir de véritables formes entrepreneuriales qui rationalisent leur fonctionnement, améliorent la qualité de leurs produits et assurent la communication/promotion de leurs activités. Les travaux de recherches les plus récents¹¹ montrent du reste que les caves les plus dynamiques, ouvertes à l'innovation dissuadent davantage leurs adhérents des décisions d'arrachage comme si la préservation de l'identité vigneronne à travers le renouveau agricole était encore le meilleur moyen de la prolonger. On peut interpréter en ces termes le projet de mise en valeur de l'Histoire locale le plus consistant du secteur agricole languedocien qui émerge à Maraussan¹².

Mais comment traiter de son histoire professionnelle quand celle-ci se trouve encombrée par une période honteuse ou du moins, passée sous silence, un temps sans qualité, dont le contraste se trouve encore conforté par les réussites oenologiques obtenues aujourd'hui avec les vins de terroirs du Languedoc? Cette simultanéité d'une honte collective qui devient pensable, dicible aujourd'hui, et d'une restructuration des identités locales liées à la viticulture à travers leurs patrimoines n'est pas si paradoxale ; car c'est bien la conscience retrouvée de l'identité, qui rend possible d'aborder le sentiment de honte, d'en parler et de le dépasser (Tisseron S : 1998).

¹⁰ Marti C. : 1975, "L'homme d'Oc", Stock .

¹¹ Cf Motais Monique : 1996, "La terre et le Cep : identités professionnelles et identités locales des viticulteurs de l'Hérault". Rapport pour le Conseil Général de L'Hérault .

¹² La chaîne publique FR3 présentera alors la cave de Maraussan comme un haut lieu de la contestation de la Politique Agricole Commune de la CEE (émission du 12/01/96).

La production républicaine du patrimoine local : les “vignerons libres” de Maraussan

Le traitement de l’historiographie à Maraussan, village où naît, au début du siècle le système coopératif viticole français est ancien ; il sera décrit de diverses manières par les témoignages de fondateurs¹³ ou d’intellectuels contemporains qui contribuent à objectiver le modèle “socialiste” de Maraussan, et s’offre rétrospectivement comme le produit des usages de l’histoire, par des acteurs locaux ou nationaux. On peut mettre en perspective ces initiatives et les conjonctures qui donnent un sens à leur émergence.

Et d’abord du côté de l’Éducation Nationale. L’inspection d’académie de l’Hérault par une instruction du 30 septembre 1920, relative au plan d’études des écoles normales, a engagé¹⁴ les jeunes professeurs à rechercher “les documents d’histoire locale ou régionale, qui mieux que les ouvrages généraux, feront comprendre aux élèves les caractères de certaines périodes”. Cette mission est assumée par l’ouvrage “L’Hérault géographique et historique” de 1928, composé de choix de “lectures” effectués par un instituteur de Servian et un professeur de Lycée de Montpellier. Ce document qui s’offre comme modèle à la pédagogie des instituteurs, présente l’article d’un journaliste Alban Husson de la Dépêche du Midi, intitulé : “Au pays des coopératives de vinification”, faite de textes proprement littéraires.

Les coopératives y sont définies par l’utilisation de procédés de vinification qui les rangent du coup dans le monde industriel. Cette littérature régionale témoigne entre deux guerres de l’image glorieuse de ces édifices que l’on compare alors à des “dreagnought aux armures d’acier”¹⁵, emportés dans l’évocation du productivisme agricole.

Le texte n’est d’ailleurs que l’évocation des capacités d’accueil de ces organisations nouvelles, qui sont ainsi hiérarchisées . Marsillargues se distingue comme la plus volumineuse, et Siran¹⁶ la plus ancienne. La forme coopérative apparaît en conclusion comme le moyen d’accéder à la propriété individuelle et à un statut social pour des individus qui n’auraient jamais pu y arriver seuls! On voit bien le statut résolument réaliste du document qui ne fait plus, comme l’a proposé une littérature languedocienne pastorale légèrement plus ancienne,

¹³ Voir Cathala Élie : 1904, “Un village coopératif : Les Vignerons libres de M. (Hérault)” in Revue “Le mouvement socialiste”, ou Michel Augé-Laribé (1903) dans le journal militant: “Pages libres”, le journal “Action socialiste et action paysanne” (1905), la célèbre revue “Le Musée social”(1907). Ce dernier contribua à faire connaître l’expérience languedocienne aux élites nationales.

¹⁴ Ces encouragements de l’État, vis à vis des corps de l’enseignement, ne sont alors pas toujours nécessaires ; il faut noter la présence active des sociétés d’enseignement populaire en particulier dans l’Hérault qui, dès la fin du XIX^e siècle, s’activent fortement dans le biterrois en prodiguant conférences, lectures, visites de musées et diffusion d’ouvrages en mobilisant des groupes du corps enseignant très majoritairement laïques sinon anticléricaux et républicains.

¹⁵Cf “L’Hérault géographique et historique” : 1926, Librairie Cavailles et Montels ; p71.

¹⁶ Maraussan créé 6 ans plus tôt, qui dispose alors d’une faible capacité de vinification n’est donc pas cité; il s’agit d’une coopérative de vente.

l'évocation poétique du paysan vigneron en harmonie avec la nature environnante, mais souligne les capacités d'ascension sociale permise par l'organisation, dans un ton franchement républicain! Bien sûr, le texte s'insère dans une succession d'extraits qui visent aussi d'autres perspectives, vidaliennes en particulier : puisqu'il s'agit ici de retrouver l'histoire de la "petite patrie", et de l'aimer pour mieux servir la grande (Thiesse AM : 1996, p7). L'expérience coopérative de la commune de Maraussan sera abordée pour elle-même dans l'ouvrage publié en 1931, dénommé : "Lectures régionales du Languedoc-Roussillon". Cette anthologie de textes littéraires est là encore composée par deux hommes de l'enseignement : un inspecteur d'enseignement primaire, Émile Joucla qui s'est déjà occupé de la parution d'un ouvrage comparable pour la région de l'Auvergne, et un Directeur d'école François Baqué, manifestement originaire du Languedoc. Ici le manuel expose un classement chronologique (mois par mois) et thématique de textes ; l'un d'eux appelé "Les vigneronns libres de Maraussan", est signé par Albert Thomas qui connaîtra une destinée remarquable¹⁷ au Bureau International du Travail.

On retrouve ici le moment fondateur de l'association et du projet coopératif placé ici non plus sous le signe du socialisme collectiviste, comme le donnent à voir les textes du militant local Elie Cathala par exemple, mais comme le modèle du comportement entrepreneurial qui utilise ses propres réseaux de connaissances pour organiser un projet collectif.

Il est donc question d'une rationalité, d'une aventure où le sujet confirme sa propre confiance en lui même et dans ses propres capacités à agir sur l'histoire dans un sens qui concilie les intérêts collectifs et privés. Dans le projet coopératif qui s'identifie "aux temps nouveaux de la République", la construction de la cave coopérative restaure pour le coup un deuxième temps fondateur qui se donne à lire comme l'achèvement du pouvoir d'association promu par la Nation et dont témoigne, pour A Thomas, l'enseigne inscrite au fronton de la coopérative : Travail ! solidarité ! Cave coopérative ! Tous pour chacun ! chacun pour tous !

Ce type de récit est donc écrit avant l'émergence des dispositions d'Édouard Barthes qui favorisent la régulation du marché viticole, et encouragent la généralisation du système coopératif et sa large productivité viticole. Il est marqué par le caractère rare et expérimental de Maraussan et n'a pas encore à rendre compte de la représentation du vin sans qualité du Languedoc, vin qui de son côté subit progressivement un effet de déclassement dans la taxinomie des goûts collectifs.

La littérature grise de l'historiographie

Il faudra attendre deux décades, et les années 1950 en particulier pour que plusieurs textes historiographiques soient écrits par des générations différentes et successives d'érudits locaux, dans une sédimentation qui révèle des emprunts respectifs, du reste systématiquement non

¹⁷Cf Schaper BW : 1960, "Albert Thomas, trente ans de réformisme social", PUF.

signalés, soit entre érudits eux-mêmes, soit vis à vis d'historiens savants. Ces érudits locaux font alors avec ces derniers professionnels de l'histoire ce qu'il font avec leurs collègues érudits : ils tirent de leur autochtonie la certitude de leur légitimité à faire l'historiographie de leur commune, au besoin en ignorant les historiens savants, quelquefois en empruntant sans le signaler une part de leurs travaux ; ils sont donc en quelque sorte, plus d'un lieu que d'une discipline! Il faut donc probablement combattre le "bourdieusisme" spontanée qui, à cet égard, "aligne" les érudits locaux sur les historiens savants dans la volonté de maîtrise du champ social de la science historique (Gierl M, 1998).

Cette production issue d'érudits appartenant au corps de l'enseignement quand ce n'est pas au groupe des viticulteurs eux-mêmes, consacrer une représentation de l'historiographie de la coopérative qui, sans s'y réduire, fera la part belle à la fondation du mouvement social local largement nourrie par les textes anciens d'Augé-Laribé. Ces cahiers manuscrits ne seront pas publiés et garderont la forme d'une littérature grise, à une exception près, remarquable du reste. Cette discrétion générale ne peut être réduite à de seules explications psychologiques. Le refus opposé par ses collègues à Jean, qui en 1960 propose à son conseil d'administration de cave, la publication d'un texte sur l'histoire de sa coopérative locale, n'est jamais que le refus d'une profession qui ne trouve littéralement pas grand chose d'estimable dans son histoire et au delà, dans la représentation qu'elle a d'elle-même.

Oublier la coopérative ?

La seule monographie (Varaldi-Balaman P 1980) qui est publiée à compte d'auteur, sur l'"histoire de Maraussan", concerne peu la coopération viticole et correspond à une véritable "stratégie d'enracinement"¹⁸ pour un propriétaire viticole revenant au pays, qui avait longtemps pratiqué l'absentéisme agricole, et dont les ancêtres, n'étaient pas précisément favorables à la philosophie du système coopératif. Il décide alors de participer au pouvoir local, et devient conseiller municipal. On n'est pas si éloigné du cas que signale Alban Bensa (Bensa A 1992, p127-128) en montrant comment les "chefs" kanaks du centre de "La Grande Terre" diffusent une interprétation de l'histoire locale qui "relativise leur qualité d'immigré" au profit d'une version où ils apparaissent comme des horticulteurs, dont l'enracinement devient moins contestable face aux "maîtres de la terre", autorité concurrente menaçant de contester leur légitimité.

La singularité de cette historiographie, réside dans la place que l'auteur attribue à une période de 150 ans qui a vu naître et fonctionner la "république maraussanaise" dès 1626, contre le seigneur local. Et l'on constate au fil des pages que l'ancêtre Balamand, Consul de cette

¹⁸ Cf Bensa Alban : "Terre Kanak : enjeu politique d'hier et d'aujourd'hui. Esquisse d'un modèle comparatif", in Études rurales, 1992.

nouvelle république a eu une descendance qui s'est illustrée dans la gestion locale : si le texte fait allusion en trois pages au dernier chapitre, à la naissance de la coopérative, il se présente d'abord comme un hagiographie du XVII^{ème} et du XVIII^{ème} siècle, époque triomphante de la république des consuls et d'une bourgeoisie locale émergente ayant goûté au pouvoir local. Ce livre apparaît donc comme le prolongement d'une étude généalogique que l'auteur a réalisée sur sa propre famille et qui accompagne un processus de notabilisation.

La coopérative, le commerce et l'historiographie.

Ce n'est pas un hasard si un intérêt patrimonial est clairement affirmé chez les coopérateurs seulement en 1995, à partir du moment où des objets et des photos anciennes de la cave historique sont dérobés ; reconnaissance singulière issue d'un regard étranger qui conforte alors l'émergence interne d'une nouvelle image de la coopérative et des "vins de pays" du Languedoc. La coopérative locale et la fédération départementale réalisent alors une exposition assez modeste du reste, qui traduit enfin une certaine reconnaissance de son histoire professionnelle.

En réalité, le projet se propose de faire croître la singularité de l'image de cette coopérative et de ses vins, pour séduire la clientèle touristique de passage. Utiliser l'histoire du métier comme moteur du développement commercial d'une entreprise n'est pas si original. Le paradoxe ici vient du fait que cette stratégie marketing veut mettre en valeur la naissance et l'installation du système coopératif à Maraussan, c'est à dire un événement qui consacrait en fait le refus idéologique du négoce et des marchés.

En réalité, le traitement de l'information patrimoniale pour cette exposition qui sera réalisé par un commercial de la coopérative, avec le conseil décisif d'un expert du patrimoine local, favorisera la mise en valeur de documents iconographiques anciens, qui minorera le fondement idéologique et politique de cette historiographie, pour n'en retenir que sa réalité solidariste et ses aventures entrepreneuriales.

Comme si l'initiative avait suscité de nouvelles attentes, elle se voit suivie quelques mois plus tard par un projet éditorial soutenu par la collectivité départementale, amenée non par un érudit local mais par un nouveau résident, sociologue de formation qui réunit un groupe de travail à cette fin. Moins qu'une tentative de recherche individuelle, le projet de publication qui s'organise à Maraussan se pense d'abord comme une forme d'intervention destinée à réunir des efforts locaux déjà déployés, en exploitant l'écrit historiographique le plus récent, amendé des préconisations du groupe nourri par la littérature grise évoquée, dans l'indifférence la plus grande aux travaux des historiens savants.

La commune illustre pourtant depuis quelques années une sorte de "modèle" aux yeux des historiens professionnels, et précisément dans ce genre si particulier que l'on nomme l'histoire

sociale ou dans sa forme plus engagée que l'on qualifie d'"histoire du socialisme". Du reste nombre de travaux, ceux de Madeleine Rebérioux (Rebérioux M, 1975), de Rémy Pech (Pech R, 1975), ou de Geneviève Gavigneau-Fontaine (Gavigneau-Fontaine, 1983), ont montré l'intérêt historique du champ de la coopération viticole. Mais c'est Jean Sagne en particulier (Sagne J, 1980) qui a donné à Maraussan une reconnaissance académique et qui en a fait un "objet historique". Tous ces travaux scientifiques ont contribué à ce que cet exemple incarne une sorte d'exception sectorielle, puisqu'il promeut une population agricole connue¹⁹ pour sa traditionnelle apathie politique et militante, au rang de mouvement social.

Une histoire "bonne à penser".

La publication finale sans totalement se focaliser sur les dix premières années du XX^e siècle, lui fait la plus grande place. On retrouve le contexte viticole originel du XIX^e siècle où régnaient en maître le muscat et quatre familles aristocratiques, la crise du phylloxéra et de nouvelles opportunités de placements qui amènent le morcellement progressif des propriétés locales.

Dans ce contexte qui favorise l'émergence des petits propriétaires viticoles, le militant socialiste Elie Cathala réussit à créer le mouvement collectif viticole ; mouvement déjà bien préparé par l'existence de diverses organisations populaires : syndicat révolutionnaire, bourse du travail, groupement d'achat et caisse de crédit mutuel, qui fournissent au mouvement les ressources idéologiques, matérielles et financières : un même groupe d'individus fondateurs, sous la direction de Maurice Blayac va assurer la gestion de la cave coopérative pendant 40 ans. Cette coopérative qui se limite au début à la commercialisation, a "des principes de fonctionnement socialiste"²⁰, signale le document :

- . Vente directe du producteur au consommateur,
- . Prix annuel fixé à l'avance et constant,
- . Refus du libéralisme économique et de la concurrence,
- . Collectivisation des bénéfices entre producteurs et consommateurs,
- . Démocratie économique : 1 homme = 1 voix,
- . Qualité du vin naturel surveillée par un conseil de surveillance ;

Le récit raconte ici encore comment cette coopérative va développer avec la Fédération Coopérative socialiste de Paris, un réseau de vente important fondé sur plusieurs dizaines de

¹⁹ Ce statut historique particulier a dû rompre avec nombre de travaux qui tentaient de mettre en évidence l'individualisme paysan ou la résistance à l'innovation des milieux agricoles ; on se souvient encore des travaux sociologiques d'A. Touraine qui ne sont pas si anciens (1959) sur "les ouvriers d'origine agricole" dans leur difficile adoption de "la conscience ouvrière".

²⁰ Madeleine Rebérioux enverra à ces producteurs d'histoire locale un jugement qui précise l'orientation idéologique de cette publication, en écrivant : "*bien évidemment, vos sources ne se placent pas dans une perspective socialiste*".

dépôts en France. Le milieu coopératif devient la cible “commerciale” prioritaire des “Vignerons Libres” de Maraussan. La venue de Jaurès en 1905 pour l’inauguration de la nouvelle cave consacre sa reconnaissance comme “modèle de solidarité”. La figure historique du grand démocrate est désormais coextensive à la grandeur de la coopérative.

Mais les variations des cours du vin et les surproductions conjoncturelles créent des conflits que seule la solidarité des coopérateurs permet de réduire. Le succès commercial de Maraussan est tel qu’il va susciter des émules, en dépit de l’indiscipline de certaines coopératives qui créent une concurrence déloyale. Ces conflits pousseront Maraussan à organiser un redéploiement commercial vers la province et de nouvelles clientèles.

Ce dynamisme commercial se prolongera après la grande guerre et la cave de Maraussan se modernisera progressivement : installation d’une distillerie, accroissement de la capacité de stockage, autant d’innovations qui la conduisent de loin en loin d’abord à 1993, avec la création du “groupement de producteurs”, réunissant huit caves, puis en 1995, avec “les Vignerons du Pays d’Ensérune” qui renforce l’intégration de ces caves et le développement de la fonction commerciale. Cette nouvelle organisation entrepreneuriale sera mise en regard du dynamisme du début du siècle et présentée, en fin de texte, comme une forme d’achèvement : circularité généreuse, fréquente dans la valorisation patrimoniale, au croisement de la figure du progrès et de celle du cycle de “l’éternel retour”.

Cette histoire est “bonne à penser”, car elle met entre parenthèses la période honteuse de la viticulture coopérative languedocienne. L’adoption de l’historiographie maraussanaise largement focalisée sur la période primitive et vertueuse de la fondation de la cave commune, créé par là-même les conditions de sa promotion comme modèle d’action contemporaine et donne l’exemple d’une “communauté scrupuleuse” (Pitts J.R : 1981, p299, note).

La compulsion historiographique

Cette version historiographique était issue d’une production collective locale, elle fut rapidement concurrencée quelques mois plus tard à Maraussan-même, par la production de nouveaux discours qu’un colloque réunissant élus, viticulteurs, économistes et historiens donna l’occasion de faire surgir²¹. Si l’événement consacrait de fait Maraussan comme un lieu emblématique, il offrait surtout l’opportunité d’analyser la naissance de la coopération viticole et ses évolutions au prisme d’interprétations différentes et contradictoires. Quatre figures en émergent distinctement :

-La coopération viticole naît pour la première fois à Maraussan avec un fondateur local.

²¹Cf Actes du colloque : 1997, Conseil Général/ODAC

- La coopération n'est que l'actualisation de valeurs éternelles ;
- La coopération viticole locale prend sa source dans des initiatives historiques d'ordre politique ou pratique qui ont une dimension nationale ;
- La coopération viticole et ouvrière n'est que la transfiguration de formes d'organisation et de compétences issues du Moyen-Age ou antérieures à la révolution industrielle.

Ces approches sont bien sûr en adéquation avec les territoires ou les registres sur lesquels leurs producteurs s'autorisent à discourir : local pour l'édile municipal, idéologique pour l' élu cantonal, spéculatif pour les universitaires, enfin stratégique pour le responsable viticole départemental.

Ce dernier propos en réalité apparaît fort original et construit sur de véritables rationalisations idéologiques ; s'inscrivant dans un registre historiographique, il vise d'abord à revenir sur l'image de la coopérative viticole héraultaise.

“Au niveau historique, contrairement à ce que l'on croit, la coopération n'est pas née en 1901 à Maraussan, mais au XIIIe siècle, il y avait des gens qui étaient organisés plus ou moins en système coopératif autour des fromages de gruyère, donc c'est pas d'aujourd'hui ! C'est en 1867 qu'on a commencé à essayer de mettre en place un "statut du système coopératif" et que cela a échoué au fil des ans, pour arriver jusqu' à ce dont nous sommes encore très fortement inspiré ; c'est-à-dire à 1972, date qui a permis d'obtenir l'organigramme du système coopératif”

Cette tentative immédiate de réinvention des origines de la coopération qui est renvoyée à une époque pré-révolutionnaire, se pose en réalité contre une lecture idéologique et syndicaliste du mouvement coopératif.

“On a une tendance assez traditionnelle, en France et même dans l'Europe, de considérer que la coopération est issue d'une “aventure politique politicienne” qui veut régler ses comptes avec le capitalisme un anticapitalisme primaire rouge ; on nous présente souvent avec une image tout à fait désuète “.

La quête volontaire d'un référent communautariste avec l'exemple des “Fruitières du Jura”, le choix des innovations réglementaires de la 3^o République et l'accent mis sur le traité de

Rome²², produisent une esquisse historiographique largement en retrait par rapport à l'histoire "sociale" de la coopération viticole.

Mais plus encore, l'interprétation de l'histoire de la coopération viticole s'ancre ici dans un rapport renouvelé au territoire et à la terre où le coopérateur est avant tout un producteur agricole, un paysan rivé à son terroir contre l'image du commerçant que pourrait y voir le Trésor Public ou celui d'un prolétaire hanté par les mouvements sociaux. Ce qui reste singulier dans cette rhétorique, c'est le soin pris à fuir les époques d'émergence des mouvements ouvriers pour retrouver dans un au-delà de l'époque préindustrielle, des référents paysans²³, renvoyant à un traitement des rapports sociaux qui soit communautaire sans être social.

L'intercommunalité, la coopération et le patrimoine.

Dans le département de l'Hérault, si le regroupement ou la fusion des caves sont à l'ordre du jour, pour des raisons économiques évidentes, ce mouvement a été lancé sans retard par Maraussan et les communes alentours qui ont fusionné leurs coopératives au sein du groupement de producteurs, puis d'une coopérative à sections territoriales : "les vigneron du pays d'Ensérune". Du coup, la question des stratégies de communication de la nouvelle organisation est devenue plus complexe : comment inventer de nouvelles formes de promotion de la coopérative, qui non seulement ne soient pas contradictoires avec la tendance spontanée des villages à favoriser leur propre espace d'appartenance, mais favorise une image collective supra-communale?

Le défi n'était pas passé inaperçu et la presse locale, jamais avare de "comparaison historique", avait déjà inscrit la création de la nouvelle organisation dans la reprise du schème du regroupement : celui du solidarisme que les premiers coopérateurs avaient inauguré en 1901, comme celui des paysans qui s'étaient groupés dès le VI^e siècle avant JC autour de l'oppidum d'Ensérune! Le soin pris²⁴ à ne pas s'en tenir à un seul exemple témoignait déjà en creux de la difficulté à traiter d'un territoire aussi large sans en désavantager une partie.

La nouvelle coopérative intercommunale sans renoncer à l'historiographie précédente développe depuis, une stratégie de communication réorganisée vers le patrimoine naturel,

²² Cette législation internationale a permis de réaménager au besoin les principes traditionnels de la coopération : notamment le principe 1 homme = 1 voix, elle module l'exclusivisme, et revalorise les parts sociales : Voir Zévi A, Monzon JL : 1995 "Coopératives, marchés, principes coopératifs", CIRIEC : De Boeck Université

²³ Opposée à ces registres, la fédération régionale des "caves particulières" préfère se définir dans un rapport plus étroit à l'élitisme sociologique. Son président, Bertrand du Tremblay qui préface le guide régional des caves particulières (édité par la Région et la Fédération des caves particulières), ne répugne pas à justifier son titre évocateur : "Domaine, caves et châteaux vigneron du Languedoc-Roussillon", par la remarque selon laquelle sont signalés les véritables précurseurs des vins du 3^e millénaire, renouant avec l'image que les bordeaux ont depuis longtemps acquise, associant leurs vins aux Domaines châtelains.

²⁴ La Marseillaise du 21/09/ 1997

cette démarche se double désormais de nouvelles pratiques d'aménagement de l'espace, en particulier des friches et des talus.

“Il y avait sur cette zone, deux nids de pies grièches rarissimes, on a eu des conflits avec l'association écologique Pégase qui voulait les protéger... on les a rencontré et ils nous ont persuadé .

Désormais on travaille avec cette association avec des mesures agro-environnementales pour maintenir le biotope. Les viticulteurs de la zone ont montré qu'ils étaient capables de travailler en bordure de leur parcelle, en plus de leur métier de base, d'y créer des prairies, car pour que les pies grièches se développent il faut qu'il y ait une mosaïque de paysages, d'où le logo de la coopérative; il faut qu'elles puissent chasser et se poser, qu'elles puissent repérer ses proies à partir de perchoirs. Il y a un cahier des charges maintenant que les propriétaires doivent suivre avec des options différentes.”

Le souci écologique des coopérateurs du Pays d'Ensérune ne s'est pas limité à cette aire des basse plaine de l'Aude, il a depuis, été diffusé au nord, et sa généralisation progressive au “pays” traduit la tentative des dirigeants pour trouver à l'ensemble des caves du groupe, une référence commune qui marque sa communication et ses promotions publicitaires. S'il ne s'y réduit pas, ce comportement est assurément présenté aussi comme la conséquence logique d'”une lutte raisonnée” qui a renoncé aux traitements “tout-chimiques” des parcelles.

Cette stratégie est montrée en effet comme modèle aux autres coopératives de l'Hérault par la fédération départementale car elle incarne non seulement l'invention d'une appartenance, mais aussi une attitude plus générale vis à vis du traitement des friches issues de l'arrachage, et de la pollution symbolique que ces dernières représentent pour la profession viticole. Au fond, on trouve dans le souci paysager des coopérateurs du pays d'Ensérune, la forme la plus achevée de négation de la déprise, le traitement manifeste de la souillure symbolique (Douglas M. 1971 : p 24) qu'elle représente pour la profession. Il y a probablement encore dans cette rigueur hygiéniste, la tentation d'éradiquer tout stigmate qui serait là encore, comme la marque de la vieille honte historique. Du coup, la figure du vigneron-jardinier des coopérateurs du pays d'Ensérune rejoint les refondations historiographiques des responsables fédéraux

départementaux rejetant²⁵ toutes références aux représentations prolétariennes et syndicales de la coopération viticole du département. Ces représentations ont des effets manifestes sur la communication publicitaire.

Désormais, deux plaquettes sont offertes aux clientèles des vigneron du Pays d'Ensérune.

L'une appelée : "une mosaïque de saveurs", qui agrège la promotion de l'environnement local et la communication des ancrages historiques du pays, avec un référence forte faite aux "Vignerons Libres", symbolisant la solidarité professionnelle, le souci continu d'obtenir un vin naturel et le dynamisme commercial. Ce document vise la clientèle nationale et locale de la coopérative : "les clients de passage".

L'autre appelée "25 siècles d'histoire", où sont précisés les soucis de préservation de l'environnement et des espèces avicoles rares, qui signale les sites historiques et naturels de la zone : l'oppidum d'Ensérune, l'étang de Montady, l'Abbaye romane de Foncaude, les étang de Vendres et de Capestang, le Canal du Midi, et la collégiale de Capestang ; les éléments cités ici renvoyant à l'histoire médiévale ou naturelle²⁶ du pays, dans la volonté explicite de ne pas citer des événements plus contemporains, et déterminés par une préoccupation esthétique. Ce document s'adresse aux gros clients des marchés internationaux et au marché américain en particulier.

Plus que la singularité de ces divers rapports à l'historiographie²⁷, et aux patrimoines, ce qui reste énigmatique dans l'exemple de cette coopération viticole languedocienne longtemps réduite au silence, c'est leur multiplicité compulsive récente, leur insistance mouvante, contradictoire. Comme si la gestion des patrimoines n'était jamais qu'une manière de signifier les lieux, d'en épuiser toutes les formes de différenciations, au moment où la mondialisation des marchés viticoles dilue l'espace local pour n'en retenir que les pôles d'excellence proclamés, qui peuvent accéder à la division internationale des marchés. De même, on ne peut tout à fait ignorer dans cette effervescence, l'émergence des compétences intercommunales qui suscitent à leur tour des formes particulières et supracommunales de patrimonialisation visant la mise en place de nouvelles appartenances ; tout cela au moment où les flux touristiques eux-mêmes sont supposés ne pas se suffire du patrimoine exalté par les autochtones et appellent des médiateurs extérieurs ou professionnels. Les politiques ne sont

²⁵ La consultation du site Internet de la fédération des vignerons coopérateurs qui permet d'obtenir des informations sur diverses coopératives de l'Hérault et leurs produits, signale par une chronologie brève la spécificité de ces producteurs ; il est singulier de constater la grande place faite aux racines romanes ou pré-révolutionnaires des terroirs viticoles ; Molière, le Prieuré de Cassan, le Vicomté d'Aumelas du XII^e siècle... , forment autant de choix publicitaires qui veulent associer l'espace, à la durée du temps et à des figures héroïques prérévolutionnaires ou préindustrielles.

²⁶ Les deux patrimoines historiques et naturels y sont traités comme des décors et leur réunion n'a d'autres prétextes, que de rendre possible si besoin la vérification des conditions de sécurité alimentaire (la "traçabilité") jusqu' au domaine de la zone géographique de production.

²⁷ qui du reste peuvent être intégrés dans des créations théâtrales ou faire l'objet d'un rôle particulier dans le rite de passage aménagé par la profession coopérative pour les nouvelles générations.

bien sûr pas étrangers à ce mouvement et le renforcement de leur intérêt pour les patrimoines ruraux, organisateurs de légitimité politique territoriale, est à la mesure de la conscience de l'éloignement du pouvoir de décision hors de l'espace local, malgré la décentralisation, en particulier dans la viticulture. Faire de l'espace avec du temps et du paysage et ceci sous divers registres opératoires, là est peut-être le seul sens de cette frénésie patrimoniale²⁸.

²⁸Les négociants, rivaux séculaires de la coopération et par définition non enracinés commencent à se porter acquéreurs de domaines pour associer les produits rachatés à une référence territorialisée.

Bibliographie

Augé-Laribé M : 1907, "Les coopératives paysannes et socialistes de Maraussan" in : Revue "Musée social, Mémoires et documents"

Baron P : 1903, "Les sociétés coopératives de viticulteurs", Paris, Levé

Bensa A 1992 : "Terre Kanak: enjeu politique d'hier et d'aujourd'hui. Esquisse d'un modèle comparatif", in Études rurales

Bérard L, Marchenay Ph : 1995, "Lieux, temps et preuves: la construction sociale des produits de terroir" in Revue "Terrain", n°24

Berget A : 1902, "La coopération dans la viticulture européenne", Lille, Devos

Bloch Maurice: 1993, "La mort et la conception de la personne", in Revue Terrain n° 20 .

Boulet D : 1972, "Les coopératives et leur environnement socio-économique: le cas des coopératives vinicoles en Languedoc" in Revue des études coopératives

Castelnau E : 1902, "Des association de vente de vin dans le Midi de la France, coopératives et trust".

Cathala É : 1904, "Un village coopératif : Les Vignerons libres de Maraussan (Hérault)" in Revue "Le mouvement socialiste"

Cholvy G: (Dir) 1991, "Le Languedoc et le Roussillon: civilisations populaires régionales", édition Horvath

Curnier JP, Jeudy HP: Octobre 1990, "Patrimoine et développement culturel" Actes du colloque, Publication Ministère de la culture

David M : 1993, "Les fondements du social", Anthopos

Desanti D : 1970, "Les socialiste de l'utopie" , Payot

Douglas M : 1971, "De la souillure", François Maspero

Gavignaud Fontaine G : "Propriétaires viticulteurs en Roussillon", tome 1 et tome 2, Publication de la Sorbonne, 1983

Gierl M : 1998, "De la croyance religieuse à la croyance scientifique", in Actes de la Recherche en Sciences sociales, n° 123.

Gilbert Y. 1989, "Le Languedoc et ses images : entre terroir et territoire" , L'Harmattan

Ginsburg F : Jan-Mars 1992, "Quand les indigènes sont nos voisins", in Revue "L'HOMME" n°121

« Histoires de vies, histoires de familles, trajectoires sociales », 1987, in Annales de Vaucresson n° 26 -1

Jamous R : "Mensonge, violence et silence dans le monde méditerranéen" in Revue " Terrain"n°12

La coopération demain ; dialogue entre l'histoire et le temps présent, 1997, Actes du colloque de Maraussan, Conseil Général/ODAC

La révolution tranquille de la viticulture languedocienne, 1996, Revue de l'économie méridionale, n° 176, vol 44-4

- Lem W: 1991/1, "Classe et région: identité sociale chez les petits viticulteurs de l'Hérault" in Revue "Ethnologie Française"
- Martin JC, Ch Suaud : Juin 1992, "Le Puy du fou: l'interminable réinvention du paysan vendéen", in Revue "Les Actes de la Recherche", n°93
- Pech R, J Sagnes: 1998, "La révolte de 1907" - édition Edisud
- Pitts J.R : 1981, "Les Français et l'autorité: la vision d'un américain", in Dir Reynaud JD et Y Grafmeyer, "Français, qui êtes vous?" La Documentation française
- Rebérioux M : 1999, "Le communisme", Milan
- Rebérioux M, 1975, "La république radicale ? (1898-1914)" Le Seuil
- Rebérioux M: 1994, "Jean Jaurès : La parole et l'acte", la Découverte Gallimard
- Sagnes J : "Jean Jaurès et le Languedoc viticole" 1988, Presse du Languedoc/ Maxchaleil
- Sagnes J : 1980, "Le mouvement ouvrier en Languedoc", Privat
- Sagnes J, R Pech : 1993 "La Viticulture Française au XIXe et XXe siècle", Presse du Languedoc
- Thiesse AM: 1996, "Ils apprenaient la France", Édition des Sciences de l'Homme
- Tilly Ch : 1986, "La France conteste : de 1600 à nos jours", Fayard
- Tisseron S : 1998, "Du bon usage de la honte", Ramsay
- Todorov T: "La mémoire devant l'Histoire", in Revue "Terrain " n°25
- Varaldi-Balaman P : 1980, "Maraussan, village occitan : 2 000 ans d'histoire"